

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 157 du 27 septembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

INSTRUCTION N° 1501/ARM/DCSEA/SDRH/GDC/PM/GEST

portant abrogation d'un texte.

Du 23 septembre 2019

INSTRUCTION N° 1501/ARM/DCSEA/SDRH/GDC/PM/GEST portant abrogation d'un texte.

Du 23 septembre 2019

NOR A R M E 1 9 5 5 3 6 J

Texte(s) abrogé(s) :

- ≥ [Instruction N° 7940/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/NOA du 20 décembre 2005 relative au recrutement au choix des sous-officiers d'origine rang du service des essences des armées.](#)

Référence de publication :

Art. 1er. Le texte ci-après est abrogé : [Instruction n° 7940/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/NOA du 20 décembre 2005 relative au recrutement au choix des sous-officiers d'origine rang du service des essences des armées.](#)

Art. 2. La présente instruction sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Jean-Charles FERRE.